

## CHARTRE D'UTILISATION MARQUE DE DESTINATION TOURISTIQUE SÉGALA

La marque de destination touristique « Ségala, sauvage de caractère », propriété des Offices de Tourisme Aveyron Ségala et Pays Ségali, a été créée afin de révéler l'identité de notre destination et d'en accroître l'attractivité.

Cette marque est déclinable par tous les partenaires touristiques qui souhaitent être acteurs de la promotion du Ségala et partager ensemble une nouvelle dynamique de territoire. La candidature est une demande, cela doit être le fruit d'une démarche volontaire du futur ambassadeur. Les Offices de Tourisme fourniront un pack de communication pour vos supports promotionnels ( logo, charte graphique, vidéo).

Les candidats s'engagent, via la charte éthique, à adhérer à la philosophie de la marque Ségala et ses valeurs. Porter la marque, c'est plus qu'arborer un logo : c'est porter des engagements et des valeurs auprès du grand public. La marque est gratuite, aucune contribution financière n'est demandée aux futurs ambassadeurs. Les partenaires doivent s'engager à respecter les conditions de la charte ci-dessous :

### LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- ▶ Etre acteur de la filière touristique localisée en Ségala, sur le territoire des Communautés de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur et Pays Ségali Communauté.
- ▶ Etre partenaire de l'un des Offices de Tourisme du territoire (OT Aveyron Ségala / OT Pays Ségali).
- ▶ Partager l'univers et les valeurs de la marque de destination touristique « Ségala sauvage de caractère » sur les supports et actions de communication en se conformant aux conditions d'utilisation présentées de façon détaillée dans la charte graphique / le code marque.
- ▶ Utiliser les hastag #sauvagedecaractere #sauvage2caractere #aveyronsegala sur les réseaux sociaux.
- ▶ Etre vigilant sur la qualité de sa communication globale qui participe à l'image perçue de la destination Ségala.
- ▶ Ceci n'est pas une marque commerciale. Elle ne devra en aucun cas figurer sur l'étiquetage des produits, sauf en cas de licence de marque validée par le comité de marque.
- ▶ Au-delà du respect des règles d'utilisation, le partenaire s'engage à ne pas :
  - communiquer les éléments de la marque à un tiers
  - décliner la marque sur des produits dérivés sans autorisation du propriétaire
  - utiliser la marque sur des supports ou actions non afférentes à la promotion touristique
- ▶ Si le partenaire ne respecte pas les termes de la charte, le comité de pilotage se réserve le droit de demander le retrait de la marque des documents de promotion du partenaire.

## CHARTRE D'UTILISATION MARQUE DE DESTINATION TOURISTIQUE SÉGALA

### LES VALEURS PHARES

LIBERTÉ  
GÉNÉROSITÉ  
AUTHENTICITÉ  
FIERTÉ

### SES MOTS-CLÉS

TRANQUILLE CONVIVAL  
TRADITION ACCUEIL  
RACINES HISTOIRE  
GOURMAND PROPRE  
SAUVAGE FAMILIAL

Nom de la structure :

.....

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Email : .....

Site Internet : .....

***Je certifie l'exactitude des informations portées dans le présent document et je m'engage à respecter la chartre d'utilisation de la marque de destination touristique SÉGALA.***

Fait à ..... Le ..... / ..... / .....

Signature

### NOUS CONTACTER



JULIE - BUREAU DE RIEUPEYROUX  
rieupeyroux@tourisme-aveyron-segala.fr  
06.82.74.83.72



NATHALIE - BUREAU DE SAUVETERRE DE  
ROUERGUE  
sauveterre.tourisme@payssegali.fr  
05.65.72.02.52